
Adresse des élèves de l'école primaire de Preuilley (Indre-et-Loire) félicitant la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des élèves de l'école primaire de Preuilley (Indre-et-Loire) félicitant la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 210-211;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16878_t1_0210_0000_13

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Séance du 11 vendémiaire an III

(jeudi 2 octobre 1794)

Présidence d'André DUMONT

La séance s'ouvre à onze heures du matin (1).

1

Le rapporteur du comité des dépêches fait lecture de la correspondance.

L'agent national du district du Dorat, département de la Haute-Vienne, annonce que des biens d'émigrés, estimés 3 855 L, ont été vendus 78 475 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (2).

2

La société populaire de Port-Libre, département du Morbihan, témoigne sa satisfaction de la chute de Robespierre et de ses complices; elle pense qu'il faut toujours se méfier de l'aristocratie et du modérantisme, et les surveiller avec une civique activité. Elle fait des vœux pour que les ennemis du dedans et du dehors soient vaincus et réprimés, que le glaive de la loi ne repose que dans des mains pures, que la justice sévère rende à la liberté les citoyens qui n'ont pas démerité de la patrie; que la Convention nationale à qui elle se ralliera toujours, reste à son poste; que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu, et que les législateurs étouffent les dissensions qui pourroient s'élever parmi eux.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (3).

3

L'agent national du district de Mortagne, département de l'Orne, adresse l'état du salpêtre fabriqué dans ce district, pendant la deuxième décade de fructidor: il se monte à un total de 228 livres pesant.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des poudres et salpêtres (4).

4

La société populaire régénérée de la commune de Manosque [Basses-Alpes], présente des moyens d'organiser les comités révolutionnaires.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (5).

5

Les élèves du citoyen Chanteloup, instituteur des écoles primaires à Preuilley, département d'Indre-et-Loire, félicitent la Convention sur ses glorieux travaux, et l'invitent de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Les élèves de J.-L. Chanteloup le Jeune, instituteur des écoles primaires de Preuilley, département d'Indre-et-Loire, à la Convention nationale, le 14 fructidor an II] (7)

Il n'est plus, Législateurs, ce Catilina mo-

(1) P.-V., XLVI, 218.

(2) P.-V., XLVI, 219. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

(3) P.-V., XLVI, 219.

(4) P.-V., XLVI, 219. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

(5) P.-V., XLVI, 219.

(6) P.-V., XLVI, 219-220.

(7) C 321, pl. 1350, p. 26.

derne, qui, depuis cinq années successives, a semblé défendre la cause de la liberté avec intrépidité, pour mieux servir les armes tyranniques des monstres de son espèce : il ne la caressait cette liberté, dont lui et ses vils créatures étaient indignes, que pour mieux l'étouffer et ramener s'il eût été possible, le peuple français sous le joug honteux de la tyrannie et de l'esclavage.

Mais, grâce vous soient rendues, pères de la Patrie, vous avez par votre active surveillance, par votre tendre sollicitude pour vos enfans, démasqué le traître, et vengé avec éclat la nation française, de ce nouvel oppresseur du monde qui ne tendait à rien moins qu'à sa perte.

Nous vous félicitons, citoyens, représentans du peuple, sur vos immortels travaux et nous vous conjurons au nom de la patrie, de rester à votre poste, jusqu'à ce que vous ayez de nouveau confondu par votre énergie tous les brigands couronnés et leurs satellites, et purgé le sol de la République de tous les ennemis qui l'infestent.

Vive la République! Vive la Montagne! Vive la Convention nationale! sont les cris que répètent avec enthousiasme les élèves des écoles primaires de Preully.

J.-L. CHANTELOUP, *instituteur, et une douzaine de signatures.*

6

La société populaire de Pont-sur-Rhône [ci-devant Pont-Saint-Esprit, Gard], témoigne ses alarmes sur les trames de l'aristocratie; elle demande que le gouvernement révolutionnaire reprenne sa vigueur et son énergie.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (8).

7

La société populaire de Morlaix [Finistère], félicite la Convention sur son courage héroïque dans les journées du 9 et 10 thermidor; lui fait serment de fidélité et témoigne des inquiétudes sur les détenus mis en liberté; désire l'exécution de la loi du 17 septembre, et que les conspirateurs soient punis par des tribunaux intègres, et les patriotes protégés.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (9).

8

La société populaire de Marseillan, département de l'Hérault, annonce des craintes sur les trames de l'aristocratie; elle demande que la Convention fixe ses regards sur le danger des circonstances.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (10).

9

La commune et la société populaire de Lisieux [Calvados], félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'assurent de leur attachement et du civisme de leur commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (11).

[*La commune et la société populaire de Lisieux à la Convention nationale, le 6 vendémiaire an III*] (12)

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort

La commune de Lisieux et la société populaire présentent à la Convention nationale le témoignage de leur reconnaissance et l'expression de leur dévouement.

La France n'aura donc point à regretter six années de travaux, de sacrifices et de privations. La République, oui, la République triomphera.

L'intrigue, l'ambition et les préjugés ont à différentes époques, donné naissance à des monstres; semblables à ces oiseaux de proie, s'emparant de l'humble retraite des amis de l'égalité, ils ont cherché à dévorer les véritables habitans, et alors, sous les ailes protectrices de la révolution, on a vu éclore des parricides.

Ces temps de calamité semblent être déjà loin de nous. Grâce soient rendues à l'énergie de la Convention nationale qui, d'une main hardie, a dirigé nos armées victorieuses, et de l'autre a renversé le triumvirat sanguinaire, grâce soient rendues à la justice bienfaisante de chacun des représentans qui veulent faire respecter le peuple dans la représentation, affermir son état d'indépendance, terrasser l'hydre des factions, en même temps qu'ils versent la consolation et l'espoir dans le sein des familles éplorées. Grâce soient rendues aux enfans de la Liberté qui ne reconnaissent pour autorité que la Convention, pour ralliement que les principes, pour égide que la bonne foi; qui regardent la révolution française, comme l'époque du triomphe des mœurs et de l'anéan-

(10) P.-V., XLVI, 220.

(11) P.-V., XLVI, 220. *Bull.*, 29 vend.; *Débats*, n° 741, 147; *Ann. R. F.*, n° 12.

(12) C 321, pl. 1345, p. 4. *Moniteur*, XXII, 133-134; *M. U.*, XLIV, 211-212.

(8) P.-V., XLVI, 220.

(9) P.-V., XLVI, 220.